N° 7276 — 8e Année — CINQ CENTIMES — Jeudi 9 Janvier 1896

REDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 26 bis, rue des Liques, 26 bis
(Place Notre-Dame)
TOURCOING, rue VERTE, 36

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, à fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

LISTES ÉLECTORALES

Le 1er mai 1896 doivent avoir lieu des élections municipales pour le renouvellement intégral de tous les conseils municipaux.

Nous arrivons au moment où, chaque année, les listes électorales sont revisées *dans chaque commune*. C'est le 16 janvier que cette opération commencera, elle durera vingt jours et se terminera le 4 février, à minuit.

Il est bon que les électeurs républicains prennent le plus tôt leurs précautions.

Si nous insistons sur la nécessité du contrôle des listes électorales, c'est que, chaque année, pendant et après cette opération, nous sommes témoins de difficultés que l'on pourrait facilement éviter avec un peu de bonne volonté, et nous entendons des récriminations qui deviennent inutiles, quand les listes électorales sont closes.

Nous invitons les électeurs républicains à se rappeler qu'à partir du **16 janvier** et **pendant vingt jours consécutifs, jusqu'au 4 février à minuit**, les listes électorales peuvent et doivent être consultées par eux.

Dans chaque commune, dans les vingt jours qui suivent, du 16 janvier au 4 février inclusivement, tout citoyen omis pourra présenter sa réclamation. Tout électeur inscrit pourra demander la radiation ou l'inscription de toute personne indûment inscrite ou omise (Art. 19 du décret organique du 2 février 1852).

Les Maîtres chanteurs

Ce n'est pas précisément de l'œuvre de Wagner que nous voulons parler sous le titre : « Les Maîtres chanteurs », mais de la pléiade des chevaliers d'industrie qui grouillent à Paris et un peu partout.

Depuis quelques années, le chantage est devenu une industrie, fructueuse pour le... musicien, généralement désastreuse pour « l'auditeur ».

Il est peu de semaines où les journaux n'aient à relater quelques-uns des hauts faits de cette glorieuse phalange de rastaquouères qui mettent les gogos en exploitation avec une désinvolture admirable et un cynisme inquiétant.

Personne n'est sûr d'échapper aux tentatives du maître-chanteur.

La déchs seule est un bouclier protecteur. C'est le paratonnerre unique contre l'épée du mélodieux Damoclès de notre époque.

Le chantage se pratique sur une large échelle et atteint tous les genres d'industrie, ce qui pourrait expliquer — comme dirait Touchatout — pourquoi le chanteur en est le chevalier.

Le chapitre « Faits divers » est un recueil d'anecdotes relatives à cette profession lucrative qui s'exerce audacieusement, en plein soleil jusqu'au jour où l'expérimentateur est mis à l'ombre.

Ce qui est arrivé à ce pauvre Max Lebaudy est un exemple des nombreuses variations qu'un homme d'imagination peut exécuter sur la corde de l'instrument faisant chanter.

Le petit sucrier avait, comme on le sait, l'avantage relatif d'être un certain nombre de fois millionnaire.

Or, personne n'ignore que les millions attirent les amis comme la lumière des phares les oiseaux de mer.

Max Lebaudy possédait, parmi la collection de thariféraires qui le suivaient la bouche bée et les mains largement ouvertes, un *camarade d'aspect sérieux*, un homme grave d'une quarantaine d'années, ayant beaucoup vécu, beaucoup roulé, beaucoup retenu.

Cet ami à qui son expérience donnait une certaine influence sur un jeune fétard naïf et légèrement inconscient, en profita pour s'emparer d'une façon à peu près complète de l'esprit de son pupille. Seulement le Mentor de ce Télémaque avait des ongles crochus, des poches profondes et des appétits incommensurables.

Il mit les millions du petit sucrier en coupes réglées, faillit de son mieux parmi les pains de sucre du jeune Lebaudy et s'efforça de les convertir en tronc de cônes.

Ce n'était probablement pas par amour de la géométrie, mais comme les parcelles de sucre détachées tombaient, comme par hasard, dans le verre de l'excellent ami, en pouvait prévoir le moment où ce dernier allait devenir diabétique.

Il en avait déjà, paraît-il, ingurgité pour un fort million.

Max Lebaudy mit fin, par sa mort, à ce sport, dangereux pour son ami.

Avec ce trépas s'arrêta l'appétit de l'avaleur de cassonnade.

Les frères Lebaudy lui crièrent alors : — Rendez le sucre !

Il répondit avec dignité : — La garde meurt et ne rend pas ; et cela dans les termes propres employés par Cambronne, homme bref et connaissant l'art des éloquences concises.

C'est alors que les frères de Max saisirent la justice de l'affaire et voilà aussi pourquoi M. Léonnel Werther de Cesti, ancien secrétaire du général Boulanger, ancien candidat boulangiste et grand amateur de sucre, vient d'être écroué à Mazas.

L'historique des chantages nombreux opérés sur la bourse du petit sucrier formerait un volume dans lequel tous les vaudevillistes de notre époque pourraient puiser des documents et trouver matière à désopiler la rate de leurs contemporains.

On ne saura jamais jusqu'où peut aller la naïveté d'un jeune homme lancé dans la vie, sans direction, sans conseil, et par son désœuvrement, préparé à subir l'influence du premier venu assez habile pour s'insinuer dans son intimité.

Lebaudy remplissait toutes les qualités *requises pour être taillable et corvéable à merci*.

Il ignorait tout de la vie et s'imaginait que la misère était simplement un mot dont on usait dans les gazettes quand on voulait apitoyer le public sur le sort d'une famille désirant manger de temps en temps des caille ou des ortolans.

Les affamés étaient à ses yeux des personnages de mélodrames n'existant qu'au théâtre, et il était très persuadé que tous les gandins avaient du trois pour cent dans leur paillasse.

Comment aurait-il pu se rendre compte de la misère vraie lui qui, né dans le luxe, y vivait plongé jusqu'aux oreilles, ce qui devait l'empêcher d'entendre les rumeurs du debors.

Les maîtres-chanteurs sentirent la proie et s'abattirent sur elle. Ils n'invoquèrent pas le prétexte de la charité, ils firent appel à des sentiments d'une autre nature.

Max était tuberculeux. Un de ces *bons amis* lui insinua qu'en versant 300.000 fr. il serait réformé. Fort heureusement, les médecins militaires ne se prêtèrent pas à la comédie et Max cette fois-là ne se délesta pas des trois cents billets de mille dont on cherchait à le soulager.

Mais il y eut d'autres tentatives et quelques-unes furent plus heureuses. Il versa, dit-on, plus d'un million à un *chanteur* qui lui promettait des faveurs privilégiées en se chargeant de son influence auprès du ministre de la guerre.

Le Matin raconte une histoire relative à une grande corrida à Figueras (Espagne).

Voici comment notre confrère, narre les faits :

Profitant du gâtâ prononcé de Max pour le sport tauromachique, on proposa au doublure Pujade d'organiser une superbe corrida à Figueras (Espagne).

Voulant être agréable au bienfaiteur des pauvres de la commune et ne soupçonnant rien autre chose, le maire d'Amélie accueillit la proposition avec enthousiasme.

Max en Espagne, on s'arrangerait de façon à faire traîner en longueur la course de taureaux. Le soir venait, on défendait à Max de rentrer en France. Le pauvre petit aurait pu prendre froid, et il ne fallait pas commettre la moindre imprudence !

— Ne l'inquiète pas, lui aurait-on dit. Le docteur Pujade in voir le directeur de l'hôpital et arrangera l'affaire.

On aurait omis de prévenir le maire d'Amélie-les-Bains. Et le lendemain, terrifié, un mai serait venu.

— Tu es parti déserteur ! Le conseil de guerre, la prison ! Tu ne peux rentrer en France !

Et Max était obligé de remettre à ses « amis » une procuration pour la gestion de sa colossale fortune.

Soigneusement monté, le coup. Et cela se comprend, car la proie était belle.

En partant pour exécuter leur plan, les conjurés furent stupéfaits de trouver Mlle Marsy à la gare.

— Bah ! dit l'un d'eux avec dépit en aperçu vant la charmante artiste.

Est-ce divination, ou bien Mlle Marsy avait-elle été prévenue par une indiscrétion ? toujours est-il qu'en allant à Amélie-les-Bains à l'heure voulue, elle sauva Max d'un grand danger. Un à un se découvrirent les fils de cette savante et téméraire intrigue.

On peut juger par là de ce qui serait arrivé par la suite, si le pauvre petit sucrier n'avait quitté cette terre de musique en bri-ant par sa mort les cordes des violons de l'orchestre suspendu à ses chausses.

Ce qu'il faut en conclure, c'est que le chantage est de plus en plus en vogue et qu'il serait grand temps que ceux qui subissent cette musique fin de siècle aient enfin le courage de saisir la justice de leur affaire.

Il y a des industries qu'il faut enrayer à tous prix.

Plus d'un de ceux qui nous liront ferait bien d'y songer.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

Echos et Nouvelles

On trouve de tout en Allemagne, en matière de *véritable et de comique en matière politique*. Rien de plus curieux que de parcourir les documents dans lesquels les gens de l'empire indiquent leurs convictions. On veut de découvrir qu'il s'y rencontre même des bouddhistes ! Et non seulement des bouddhistes, mais des journaux, le *Sphinx* et les *Ecrits théosophiques*, qui représentent la doctrine religieuse de Bouddha. Il y a une communauté bouddhiste allemande et parmi ses membres figurent le romancier très connu, *Julius Stinde*, le peintre Gabriel Max, le philosophe F. Hartmann, et plusieurs autres notorités.

***

M. Romigal, vétérinaire à Vandôme, possède une vache qui bêle à l'approche de la nuit.

***

Le ministère de l'intérieur de Russie vient d'interdire le colportage et le prêt dans les bibliothèques publiques d'un ouvrage de Bernardin de Saint-Pierre le « Café de Surie. »

CAUSERIE PARISIENNE

On a eu beau, jadis, célébrer les bienfaits de l'entente cordiale entre la France et l'Angleterre, il n'en est pas moins vrai que sur quarante millions de Français, il y en a bien trente neuf millions et demi, au moins, qui « boivent du lait » lorsque les *Angliches* reçoivent quelque bonne frottée.

On ne s'est pas, en effet, impunément, de 1116 à l'année 1815, c'est-à-dire en l'espace de sept siècles, cassé, réciproquement à plusieurs reprises, la tête, les bras et les jambes, pendant 262 ans, sans qu'il reste un petit grain de rancune entre les deux adversaires. Et puis, de notre côté, il y a Waterloo !

Je sais bien que nous avons pris notre revanche, à la française, en sauvant l'armée anglaise, à Bataclava, mais John Bull, depuis ce dernier incident, a, si souvent et en tant de points du globe, cherché, sournoisement, à reconnaître ce service par de petites ou de grandes canneleres à notre égard, que, franchement, nous sommes en droit de nous réjouir quand l'Angleterre reçoit sur ses doigts trop crochus.

Notre excellente voisine semble, d'ailleurs, avoir oublié une nouvelle veine. En Asie, sa diplomatie hypocrite, lors du conflit sino-japonais, a subi un échec éclatant ; en Europe, les troubles et les massacres de Turquie, fomentés par elle, se terminent, sans qu'elle ait pu débarquer un seul « blue-jacket » ; en Amérique, Frère *Jonathan* lui a montré des dents, plus longues que celles d'une vieille miss, et la tient en respect ; voici qu'en Afrique, les Boërs viennent de lui infliger une leçon cruelle, mais méritée. Il ne reste plus à John Bull, d'autre partie du monde que l'Océanie où il n'ait pas, depuis quelques mois, reçu quelque retentissant camouflet. La série, d'ailleurs, ne fait que commencer !

***

Les pirateries de l'Angleterre ne nous ont pas fait oublier, pour si scandaleuses qu'elles soient celles des pirates de presse, fabricants de la fausse liste des 104, écrasés, aujourd'hui, sous la honte et sous le ridicule, en attendant la prison qui les guette. Quel défilé de types louches, de mauvaises personnes honorables, très indirectement *mêlées à cette affaire*, a vu le cabinet de M. Espinas ? Parmi ces honorables exceptions se trouve ce brave M. Turquet, boulangiste pénitent, le sergent-major Turquet comme il aime encore à se qualifier, en souvenir de sa campagne et de ses aventures en 1870-71, alors qu'il faillit, en compagnie du général *Chanzy, partager le sort des otages pendant la* Commune. Un type bien amusant que cet ancien sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts et pour lequel, par un curieux renversement des lois de l'optique, les objets grossissent et se multiplient au fur et à mesure qu'ils s'éloignent. « Quand j'étais ministre » ou « Parmi les cinq cabinets dont j'ai fait partie » sont expressions courantes pour l'ancien député de Cravenne, en somme, et incapable de faire du mal à une mouche, malgré ses airs batailleurs.

Il n'en est pas de même des maîtres chanteurs impliqués dans cette affaire. Ces vengeurs de la morale publique ont tous une attitude *hésitante, ennuyeuse et morveuse*, à qui mieux mieux, et essayant d'échapper aux responsabilités encourues. Leur mauvais coup raté, ils se *prétendent innocents comme l'agneau qui vient* de naître, et ce sont de vilains loups qui les accusent. *Loups et l'agneau* alors ! comme dans la célèbre fable de ce cet bon La Fontaine, mine inépuisable, comme ne le sont certainement pas les mines du Transvaal.

***

On trouve tout chez notre grand fabuliste, mieux même que dans le Larousse et pour cause C'est ainsi que certains chefs de corps, s'il faut en croire les *on-dit*, venus des garnisons de l'Est appliquent la fameuse immorale « Morale » : *La raison du plus fort est toujours la meilleure, en interdisant, sous peine de notes défavorables*, le port de la barbe aux officiers sous leurs ordres. Il faut espérer que M. Cavaignac, qui paraît être un « bougre à poil » comme disent les troupiers, prendra la mouche, à ce sujet et fera sentir aux intransigeants fidèles de la moustache que la toute puissance est, surtout, du côté de la barbe et des arrêtés ministériels qui en autorisent et en réglementent le port.

De la moustache militaire à la sabretache, la transition est facile, bien que la dernière ne survive que comme appellation de l'association artistique et littéraire dont le peintre Edouard Detaille a présidé, ces jours derniers, le banquet annuel.

Ah ! la sabretache, élégant accessoire de l'uniforme de la cavalerie légère, combien difficile en était le port. *Quelle difficulté pour arriver à bien* marcher avec ce trapèze de cuir, battant le mollet et qui avait une malheureuse tendance à s'emberlificoter dans les jambes. Lorsqu'on savait marcher, élégamment, avec la sabretache pendue au flanc, on était un trompier fini.

Où sont ils, donc, aujourd'hui, ces hussards à la pelisse flottante, ces chasseurs à l'élégant shapska ? Où sont-ils ces brillants colonels, dont un des types les plus réussi fut le colonel baron d'Estoile de Gondrecourt, des chasseurs de la garde, en même temps fécond romancier, ce qui lui valut d'être ainsi qualifié : « Colonel dans l'armée, Caporal dans les lettres. » ? Disparus, comme ont disparu ces uniformes étincelants que seul un beau soleil faisait revivre Detaille.

A propos de notre grand peintre militaire, la *femme d'un barbouilleur de 4e ordre*, dont les chromos, à scènes plus ou moins militaires font la joie des nègres de l'Amérique du Sud, ne raconte-t-elle pas à lou venant que nombre de tableaux de Detaille sont dus au pinceau de son peu illustre mari, auquel ils ont été payés, misérablement, par le maître qui les a signés.

***

Quelle pitié ! Mais assez jasé de ces racontars suggérés par la plus basse envie. Il vaut mieux parler du spectacle simple et grandiose de la remise simple et grandiose de la remise, au musée des Invalides, du drapeau du 200e de ligne, le régiment constitué pour la campagne de Madagascar et qui a été disloqué à sa rentrée en France.

Le cérémonie a été touchante, et, lorsque les drapeaux des régiments de la garnison de Paris, au nombre de 19, se sont inclinés devant leur frère d'armes, allant au bruit des clairons, des tambours et de la musique, sonnant, battant et jouant « Au Drapeau », reposer au milieu des souvenirs glorieux qui ornent le musée, l'émotion *des assistants a été grande. Certes, il y avait* là des gens d'opinions bien différentes, tout prêt à batailler, avec ardeur, pour le triomphe d'idées opposées, mais devant le Drapeau, devant ce symbole de la France, une et indivisible, tous les cœurs, pendant quelques minutes, ont battu à l'unisson comme, heureusement, *malgré nos querelles intestines*, ils battent, toutes les fois qu'il s'agit de l'honneur et de la gloire de la Patrie.

GÉRAUD BASTEP.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

Conseil des Ministres

Paris, 7 janvier. — Les ministres se sont réunis *mardi matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.*

MM. Doumer et Guyot-Dessaigne n'assistaient pas à la délibération.

Les ministres de la guerre et des colonies ont rendu compte de leur voyage à Saint-Calais et à Lorient.

La loi sur l'arbitrage

Le ministre du commerce a fait approuver un projet de loi qui sera déposé à la rentrée et qui apporte des modifications à la loi sur la conciliation et l'arbitrage.

D'après ce projet, les patrons et les ouvriers ou employés entre lesquels s'est produit un différend d'ordre collectif devront soumettre ce différend à un comité de conciliation et d'arbitrage, institué par le projet, qui a pour objet de rendre la tentative de conciliation obligatoire.

L'ordre du jour de la Chambre

Le conseil s'est occupé de l'ordre dans lequel viendront à l'ouverture des Chambres les travaux parlementaires.

L'interpellation sur l'organisation de l'Algérie ne pourra venir immédiatement en discussion, le gouverneur général de l'Algérie ne pouvant revenir à Paris que dans les derniers jours de janvier.

Les interpellations sur Madagascar devront être reportées dans la seconde quinzaine du mois pour permettre au gouvernement d'être fixé par télégramme sur les résultats de la mission du résident général qui doit arriver à Tananarive vers le 12 ou le 14 janvier.

En cet état, la Chambre pourra discuter les *propositions déjà votées par les législatures précédentes et modifiées par le Sénat et concernant*, l'une, les sociétés de secours mutuels, l'autre le monopole des inhumations.

Enfin, la Chambre aura à se prononcer sur la prise en considération des propositions de révision de la Constitution. Le gouvernement restera sur le terrain où il s'est placé lors de l'*interpellation sur le même objet*. Il ne s'opposera pas sur la prise en considération, mais sans attacher à ce vote une signification de nécessité de la mesure en elle-même.

Le budget de 1897

Enfin, le conseil a examiné le projet de budget de 1897, dont M. Doumer a pu faire présentir les grandes lignes dans son discours d'avant-hier.

Tout cela achevé et arrêté de façon à ce que le dépôt du projet de budget de 1897 soit effectué *à la fin de ce mois. Avant le dépôt de la loi* de finances, le gouvernement en effectuera d'autres.

M. Viger à Wagnonville

M. Viger, ministre de l'agriculture a été chargé d'assister le 19 janvier à l'inauguration de l'école pratique d'agriculture de Wagnonville.

Le prochain Conseil des Ministres

M. Léon Bourgeois devant quitter Paris samedi prochain pour se rendre à Lyon, il a été décidé que les ministres ne tiendraient pas leur conseil habituel du samedi; par contre, ils se réuniront jeudi à l'Elysée.

Une mosquée à Paris

Le ministre de l'instruction publique et des cultes a informé le Conseil qu'il avait reçu une délégation composée de notabilités de tout ordre venue pour solliciter le concours du gouvernement en vue de l'érection d'une mosquée à Paris Ce concours pourrait consister en une concession de terrain.

« En raison de l'intérêt considérable qui s'attache à cette œuvre, dit le compte-rendu officieux, le conseil a été d'avis qu'il y avait lieu de faire à la demande une réponse favorable.»

Les syndicats et l'arbitrage

On a vu dans le *Conseil des Ministres* que le Gouvernement avait examiné deux projets de loi préparés par M. Mesureur et qui concernent l'un les syndicats professionnels, l'autre l'arbitrage.

Le premier a pour objet, comme la proposition Bovier-Lapierre, déjà soumise à la Chambre, de punir les infractions à la loi de 1884, sur les syndicats, pour empêcher les refus d'embauchage ou les renvois motivés par la qualité du syndiqué.

Le projet comprendra plusieurs autres dispositions qui ont fait jusqu'ici l'objet de propositions particulières devant les Chambres et qui, *jusqu'à ce jour n'ont pu aboutir*.

En particulier, le projet admettra à faire partie des syndicats les anciens ouvriers, à condition qu'ils aient appartenu à la profession pendant cinq ans au moins et qu'ils ne l'aient pas abandonnée depuis plus de dix ans.

Enfin, le projet comportera des dispositions destinées à compléter la loi de 1884 en ce qui concerne le droit pour les syndicats de posséder les immeubles nécessaires à leur fonctionnement.

Le second projet de loi tend à modifier la loi de 1845 sur la conciliation et l'arbitrage.

D'après ce projet, les patrons et les ouvriers et employés entre lesquels s'est produit un différend d'ordre collectif *devront* soumettre ce différend à un comité de conciliation et à défaut d'entente dans ce comité, ils *pourront* recourir à un arbitrage.

La procédure indiquée par la loi du 29 décembre 1892 pour la formation des comités de conciliation et d'arbitrage est maintenue par le projet qui a pour objet de rendre obligatoire la tentative de conciliation.

LE RENDEMENT DES IMPOTS

Paris, 7 janvier. — L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts et revenus indirects ainsi que des monopoles de l'Etat pendant le mois de décembre 1895.

Les résultats accusent une moins-value de 5,578,500 fr. par rapport aux évaluations budgétaires et une augmentation de 3,734,100 fr. par rapport à la période correspondante de 1894.

Par rapport aux évaluations budgétaires, il y a plus-value sur :

Les contributions indirectes	905.900
Les contributions indirectes (monopoles).	2.018.000
Les postes	1.582.400
Les télégraphes	1.632.100
Les téléphones	404.000

Les moins-values portent sur

L'enregistrement	4.649.900
Le timbre	275.300
L'intérêt de 4 0/0 sur les valeurs mobilières	86.000
Les douanes	6.958.700
Les sels	302.600
Les sucres	1.949.000

Par rapport au mois de décembre 1894, il y a *augmentation sur :*

L'enregistrement Fr.	4.444.500
Les douanes	2.332.000
Les contributions indirectes	1.450.000
Les contributions indirectes (monopoles)	4.386.000
Les postes.	711.900
Les télégraphes,	208.400
Les téléphones,	168.300

Il y a diminution sur :

Le timbre.	724.000
L'impôt de 4 0/0 sur les valeurs mobilières,	84.000
Les sels.	50.000
Les sucres	3.100.000

M. BOURGEOIS A LYON

Paris, 7 janvier. — Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Léon Bourgeois doit se rendre à Lyon dimanche prochain, 12 janvier, pour répondre à une invitation du conseil municipal de cette ville qui lui offre un banquet à l'Hôtel-de-Ville.

M. Léon Bourgeois sera accompagné par M. Doumer, qui présidera le même jour une réunion de diverses sociétés mutualistes lyonnaises.

Le banquet *offert à M. Léon Bourgeois aura* lieu à midi.

C'est à ce banquet que le président du conseil prononcera le discours politique que nous avons *annoncé et qui sera comme une préface de la* session parlementaire.

Retour de M. Doumer

Lyon, 7 janvier. — M. Doumer, ministre des finances, revenant de Nice, est passé en gare de Lyon à 2 heures 25. Pendant l'arrêt du train, M. Doumer a été salué par M. Rivaud, préfet du Rhône, et par plusieurs conseillers municipaux. M. Doumer s'est entretenu quelques instants avec le préfet.

Le train est reparti à 2 heures 38.

L'affaire Lebaudy

Paris, 7 janvier. — Un mandat d'amener a été décerné par M. Meyer, juge d'instruction, contre M. Balenzi, directeur de la Société française de banque et de change, 9, rue Scribe.

M. Balenzi avait reçu en dépôt un grand nombre de titres constituant une partie importante de la fortune de M. Max Lebaudy. C'est M. Balenzy qui était spécialement chargé de régler les différences résultant des paris aux courses engagés *par son jeune et riche client*.

Quand M. Bernard, commissaire aux délégations judiciaires, s'est présenté, ce matin, dans les bureaux de la Société française de banque et de change *pour mettre à exécution le mandat de* M. Meyer, il a appris que M. Balenzi ne s'était pas présenté dans ses bureaux depuis avant-hier.

On croit que M. Balenzi a pris la fuite.

M. Bernard a opéré une perquisition dans la banque et emporté diverses pièces de comptabilité et de correspondance.

A deux heures, M. Meyer, juge d'instruction, a quitté le Palais pour aller, accompagné de M. Bernard, pratiquer une perquisition sur les résultats de laquelle on compte beaucoup, pour jeter une lumière complète sur les faits actuellement en cours d'instruction.

Avant de partir, M. Meyer avait reçu les témoignages de MM. Lebaudy frères et de Mlle Marsy, qui s'est présentée chez le juge, entièrement vêtue de deuil.

On croit que M. Balenzi a pris la fuite.

M. Bernard a opéré une perquisition dans la banque et emporté diverses pièces de comptabilité et de correspondance.

A deux heures, M. Meyer, juge d'instruction, a quitté le Palais pour aller, accompagné de M. Bernard, pratiquer une perquisition sur les résultats de laquelle on compte beaucoup, pour jeter une lumière complète sur les faits actuellement en cours d'instruction.

Avant de partir, M. Meyer avait reçu les témoignages de MM. Lebaudy frères et de Mlle Marsy, qui s'est présentée chez le juge, entièrement vêtue de deuil.

Mme de Cesti a été également reçue par M. Meyer.

Après avoir protesté de l'innocence de son mari, elle a demandé l'autorisation de le voir. Cette autorisation lui a été refusée jusqu'à nouvel ordre.

M. de Cesti

Paris, 7 janvier. — Nous avons annoncé hier l'arrestation de M. de Cesti et quelles sont les charges qui pèsent sur lui.

On ne peut les connaître encore d'une façon précise.

Il semble cependant jusqu'à présent que le rôle de M. de Cesti se soit borné à être celui d'un intermédiaire non désintéressé entre M. Max Lebaudy et les personnes qui ont extorqué ou essayé d'extorquer des fonds au jeune soldat.

M. de Cesti a protesté énergiquement contre les accusations dont il est l'objet et il a montré au juge des témoignages très affectueux que Max Lebaudy lui aurait adressés quelques jours avant sa mort.

M. de Cesti est un homme de quarante-six ans, grand, portant beau. Il est né à Bône (Algérie). Sa mère, Marie Bolfrini, était italienne ; son père, médecin-major, d'origine allemande, s'appelait Werthéimer ou Werther. M. de Cesti dit s'appeler, en réalité, Lionel Werther de Cesti.

M. de Cesti fit son service militaire au train des équipages. D'abord, sous-officier, il fut promu sous-lieutenant, puis lieutenant. Le 10 mai 1876, il fut mis en non-activité par retrait d'emploi ; il fut rappelé dans les cadres le 43 novembre 1877 et quitta définitivement l'armée le 15 janvier 1879.

A partir de 1888, on trouva M. de Cesti dans l'entourage du général Boulanger, dont il fut l'un des agents.

En 1893, il favorisa la candidature de M. Desmont, dans la Somme.

Le jour de la même année, il se trouve mêlé à la fameuse affaire des faux papiers Norton. A cette époque, il dirigeait une agence au n° 32 de la rue de Faubourg-St-Honoré. Cette agence portait ce titre : « Le Correspondant. » Dans une perquisition que fit M. Clément, on trouva au siège du « Correspondant » une quantité de dossiers relatifs aux élections, et d'autres à des affaires d'ordre plus intime.

On en conclut que M. de Cesti dirigeait une agence de renseignements confidentiels.

M. de Cesti, qui habitait, 38, avenue de Wagram en 1893, loge actuellement, 24, place Malesherbes.

Il occupe là, depuis six mois, un appartement au rez-de-chaussée et dont le loyer annuel ne *s'élève pas à moins de 9,500 fr.*

Une déposition accablante

C'est à la suite d'une déposition de M. Jacques Lebaudy que M. de Cesti a été arrêté. Le frère du défunt fit connaître au juge d'instruction les résultats d'une enquête minutieuse qu'il avait faite sur la conduite de de Cesti vis-à-vis de Max Lebaudy. Aucun moyen ne fut négligé par de Cesti pour se faire donner de l'argent ; il promettait de faire intervenir en faveur de Max Lebaudy de puissantes personnalités et il se faisait ainsi remettre des sommes considérables qu'il employait à ses besoins personnels.

« C'est cet homme, a dit M. Jacques Lebaudy au juge, qui véritablement a tué mon frère après l'avoir dépouillé en partie, et dont les complices nombreux. »

Parmi les accusations formulées contre de Cesti figure une tentative d'accaparement de la fortune de Max Lebaudy, qui est digne de figurer dans les romans les plus extraordinaires.

De Cesti avait décidé Max Lebaudy à organiser à la *fruitière* coopérative de Tourcoing.

On aurait tenté le soir de la course d'empêcher Max Lebaudy de rentrer en France. Max l'aurait effrayé par cette désertion forcée et avait espéraît ainsi lui arracher une procuration générale pour la gestion de sa fortune. C'est l'arrivée inattendue à Amélie-les-Bains de Mlle Marsy qui fit rater ce complot.

MORT DE M. DIETZ-MONNIN

Paris, 7 janvier. — M. Dietz-Monnin, sénateur inamovible, commandeur de la Légion d'honneur, est mort hier soir, à quatre heures et demie, en son domicile, rue Labruyère.

Né à Barr, dans le Bas-Rhin, en 1826, M. Dietz-Monnin était entré fort jeune dans l'industrie où il occupa une place importante. Vice-président de la chambre syndicale de la quincaillerie en 1863, il fut nommé membre du jury de l'Exposition de 1867, puis juge au tribunal de commerce de la Seine.

Pendant le siège, il organisa la cantine municipale de la rue de la Porte-Dauphine et, ce qui le rendit populaire dans le vaste district, il fut nommé député de la Seine aux élections complémentaires du 2 juillet 1871.

M. Dietz-Monnin siégea au centre gauche, appuyant constamment la politique de M. Thiers.

En 1874, il fut nommé membre de la commission d'enquête sur le régime des chemins de fer, de faire un rapport sur le tarif des transports. En 1876, il se présente sans succès dans le troisième arrondissement, contre M. Lockroy.

Il prit une part très active à l'organisation de l'Exposition de 1878 en qualité de directeur de la section française, et, en 1882, il était nommé sénateur inamovible par 159 voix sur 195 votants.

Il a été vice-président du jury supérieur de l'Exposition universelle de 1889, président du comité de l'exposition française à Moscou en 1891, et membre de la commission supérieure de l'exposition universelle de 1900.

Ancien président de la chambre de commerce de Paris, membre du comité consultatif des chemins de fer, il a été président de la réforme consulaire et l'un des fondateurs de la Société d'encouragement pour le commerce français d'exportation.

Suicide d'un député de l'Aisne

M. Deville, député républicain de l'arrondissement de Château-Thierry, vient de se suicider d'un coup de fusil au cœur. La mort a été presque instantanée. On attribue ce suicide à des chagrins de famille.

M. Deville était né le 14 mars 1841. Propriétaire à Château-Thierry et maire de cette ville, il avait été élu député en 1889 au scrutin de ballottage et réélu en 1893.

La verrerie aux verriers

LES DÉPUTÉS SOCIALISTES conspués à Carmaux

Carmaux, 7 janvier — Ainsi que je vous l'ai annoncé c'est hier soir que les arbitres nommés pour décider de l'emplacement de la future verrerie ouvrière devaient donner connaissance de leur décision aux verriers carmaussins.

La réunion était annoncée pour huit heures et demie, mais elle n'a pu commencer qu'à neuf heures. La foule, qui dépassait deux mille personnes, s'y était du vent de la décision des arbitres se montrait houleuse, énervée.

On commence par faire une ovation à M. Baudin qui, à en croire les bruits qui courent, surait chargé spécialement de faire, au sein de la commission, les intérêts des verriers de Carmaux. Désigné par tous pour la présidence, M. Baudin se retranche derrière sa qualité d'arbitre.

M. Calvignac est ensuite désigné à l'unanimité il refuse d'abord, puis il accepte et demande des assesseurs. Le choix de M. Calvignac, qu'on considère comme l'homme-lige de la majorité de la commission, est accueilli par de vives protestations.

MM. Soulié, maire de Rosière, et Alibert, membres du Comité, sont nommés assesseurs.

C'est M. Viviani qui a été chargé de lire le sentence arbitrale. Il commence cette lecture. Il a à peine achevé les premières phrases qu'il est interrompu par de violentes protestations. Il est obligé de suspendre son discours. Cependant, au calme relatif s'établit sur les objurgations de Baudin et de Calvignac.

M. Viviani recommence à lire, interrompu de temps à autre, la voix couverte par les commentaires des verriers.

Au moment où il déclare que devant les économies réalisées par la construction de la verrerie à Albi, la vente du sol, le prix des terrains, par les traités de charbons, par la prudence des taux de la ville et des Tarn, un indemnité de 15 mille francs, il commence cette lecture. Il est obligé de la suspendre